



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Revalorisation tarifaire actes

Question écrite n° 10152

Texte de la question

M. Sébastien Martin attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur les préoccupations des kinésithérapeutes concernant la revalorisation tarifaire progressive de leurs actes. En effet, obtenue dans le cadre des négociations conventionnelles avec l'assurance maladie, cette revalorisation devait entrer en vigueur le 1er juillet 2025, marquant ainsi une reconnaissance de leur engagement dans le système de santé. Le report de cette revalorisation compte tenu du contexte budgétaire contraint a été perçu comme un désaveu injustifié par cette profession. Ces professionnels demandent le respect des engagements de revalorisation tarifaire. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont ses intentions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Martin](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (5^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10152

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Santé et accès aux soins](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 octobre 2025](#), page 8415

Question retirée le : 18 novembre 2025 (Fin de mandat)